

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 27 juin 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au
Conseil
Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de
présents : 12

Nombre de
votants : 15

Date de
convocation
23 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt- sept juin à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole – Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame PREVOST) Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur REY), - Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame BERUSSEAU)

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - -Madame SICARD Alix – Monsieur VICI Laurent
A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI

2023 06 49 Département de la Charente- Maritime – Voirie Accidentogène

Monsieur le Maire expose que la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention dans le cadre du dispositif fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour les travaux de voirie inscrits au budget 2023.

Il rappelle qu'il a été autorisé à signer les devis suivants :

Rue du Bois Vedeau 6 862.74 € TTC

Rue Côte d'Argent 3 793.10 € TTC

Rue Croix de Châlons : 3 000 € TTC

Point à temps : 19 999.66€ TTC

Rue des Marais Neufs :10 636.80 € TTC

Reprofilage route des Marais (rue de l'Ardiller à Souhe) : 41 352 € TTC

Soit un total TTC de 85 644.30 €

Ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'une aide du département au titre de la voirie accidentogène.

Il sollicite du conseil municipal l'autorisation de déposer le dossier auprès du conseil départemental au titre de la voirie accidentogène.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département
de la Charente- Maritime au titre de la voirie accidentogène.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 04/07/2023

Publiée sur le site internet le : 04/07/2023

Le GUA, le 29 juin 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

